



Sapeurs-Pompiers

COURRIER ARRIVE

22 FEV. 2019

DDPP 46

SERVICE DÉPARTEMENTAL

D'INCENDIE et de SECOURS du LOIRET

Direction des Services Opérationnels
Groupement Prévention Prévision Planification

Affaire suivie par : Commandant Jean-Christophe VALEToux
Référence à rappeler : JCV / JV / D-2019-001018



Le Directeur départemental des services d'incendie
et de secours du Loiret



A
Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
3 Rue du Carbone
45072 ORLEANS cedex 2

A l'attention de Madame Françoise PEYRE

Semoy, le 15 FEV. 2019

ABATTAGE d'ANIMAUX - SIÉ TRADIVAL

43 Rue de Curembourg
45400 FLEURY-LES-AUBRAIS

Dossier n° I-147-00203-002 – Autorisation d'exploiter un établissement –
Votre transmission reçue le 31/01/2019

Copie : groupement Opérations et Compétences.

Objet de la demande :

Il s'agit d'une demande de renouvellement d'autorisation environnementale.

Descriptif :

Le site est de plain-pied hormis quelques étages partiels à activités administratives.

Il est accessible pour les véhicules d'intervention sur tout son périmètre.

L'activité du site porte sur l'abattage de porcs, la découpe et le conditionnement des viandes et des abats, et sur la production de produits élaborés (viandes et charcuterie crues et cuites).

Dans le fonctionnement de l'usine on distingue :

- la réception des animaux vivants,
- l'abattage,
- le traitement des carcasses et des abats,
- l'activité de découpe primaire et de découpe secondaire (désossage, parage),
- la fabrication de produits élaborés crus et cuits à base de viande de porcs,
- la congélation de certains produits,
- le conditionnement et l'expédition des produits frais ou congelés.

.../...

Il est composé :

- d'une porcherie avec quais de réception des animaux,
- d'une chaîne d'abattage, de traitement des carcasses et des abats et de découpe primaire,
- d'ateliers de découpe secondaire,
- d'ateliers de fabrication de produits élaborés crus et cuits,
- d'un tunnel de congélation,
- de salles frigorifiques de stockage de carcasses et de produits finis,
- de locaux techniques (chaufferie, production de froid, atelier de charge...),
- des locaux sociaux et administratifs,
- une aire de lavage des bétailières,
- d'un réseau d'eaux usées industrielles dont l'exutoire est la station d'épuration collective de La Chappelle-Saint-Mesmin après retraitement sur le site.

Défense extérieure contre l'incendie existante :

- un poteau d'incendie n°79 situé à 150 mètres et délivrant un débit de 126 m³/heure sous 1 bar,
- un poteau d'incendie n°81 situé à 150 mètres et délivrant un débit de 215 m³/heure sous 1 bar,
- un poteau d'incendie n°218 situé à 150 mètres et délivrant un débit de 197 m³/heure sous 1 bar,
- réserves n°5003 et 5004 chacune d'un volume de 480 m³.

Le bassin de confinement du site est de 3 830 m³.

Analyse de risques :

Incendie :

Le local de stockage de mélange d'emballages (magasin) d'une superficie de 1 000 m² est le principal local de stockage.

Il est isolé par les parois coupe-feu de degré 2 heures sur ses 4 faces.

Sans tenir compte de ces parois, l'ensemble des flux thermiques est confiné au sein des limites de propriété.

Une aire de stockage de palettes d'une superficie de 200 m² se situe à l'extérieur.

La portée des flux thermiques de 8 kW/m² est de 10 mètres maximum.

Ce stockage est isolé par la distance.

Le besoin en eau d'extinction théorique pour un incendie généralisé sur site est de 1 380 m³/h (la superficie non-recoupée par des parois coupe-feu est de 14 685 m², soit 9 620 m² dédiés aux activités et 5 065 m² au stockage).

Le site assure avec ses seules réserves un débit de 840 m³/h pendant 2 heures. La défense extérieure contre l'incendie est suffisamment conséquente pour permettre aux services d'incendie et de secours de mener une action de lutte massive et efficace.

Néanmoins, de grands volumes ne semblent pas désenfumés. Or le désenfumage permet en cas de départ de feu de mener des actions de lutte en sécurité.

Risques chimiques :

L'installation ammoniac se situe en salle des machines. La plus grosse fuite pourrait provenir d'une rupture franche de la canalisation basse pression impliquant la vidange des 1 250 kg de NH₃.

Le débit d'évaporation d'ammoniac est de 3,16.10⁻⁴ kg/m²/s.

La surface de rétention est de 217 m², soit la totalité de la salle des machines.

Le débit d'évaporation de la flaque est de 4,14 kg/minute (27 x 3,16. 10⁻⁴ = 0,069 kg/s).

Les modélisations présentées par l'étude de dangers indiquent que :

- les effets toxiques liés à un rejet d'ammoniac n'ont aucun effet au sol,
- selon les conditions atmosphériques (D5 et F3) les rejets peuvent atteindre une distance d'environ 110 mètres, les hauteurs les plus basses sont d'environ 5,50 m.

La hauteur du rejet est calculée en fonction de la hauteur de la cheminée de l'extracteur située à 7,50 m.

Il est à relever que la plage d'explosivité du NH₃ se situe entre 15,5 et 27,0 %.

Par conséquent, lors du rejet, le local salle des machines devrait contenir durant une période une atmosphère explosive.

Documents examinés :

- 1 étude de dangers dont l'inventaire des substances et mélanges dangereux, les annexes D9 et D9A, les hypothèses de calcul FLUMILOG, les graphiques des rejets d'ammoniac en cas de fuite, le tableau de vérification de la conformité à l'arrêté du 30 avril 2004.

Classement :

Le site regroupe plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement dont :

N° rubrique	Activité	Capacité caractéristique	Régime
2210-1	Abattage d'animaux. Le poids de carcasses susceptibles d'être abattues étant supérieur à 5 t/j.	350 t/j	Autorisation
3642-1	Traitement et transformation de matières premières en vue de la fabrication de produits alimentaires : 1. Uniquement de matières premières animales (autre que le lait exclusivement), la capacité de production étant supérieure à 75 t de produits finis par jour.	300 t/j	Autorisation
4735	Ammoniac : 1. Pour les réceptacles de capacité unitaire supérieure à 50 kg : la quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 150 kg mais inférieure à 1,5 t.	1 462 kg	Déclaration contrôle périodique

Demande de compléments d'informations :

Afin de pouvoir émettre un avis sur les activités et en raison de l'importance des volumes et du risque lié à l'ammoniac, je souhaite avoir des compléments d'informations sur les points suivants :

- le descriptif des mesures prises sur le risque ATEX
- la conformité des dispositifs de désenfumage.

**Le Directeur départemental
des services d'incendie
et de secours du Loiret,**



Colonel H.C Christophe FUCHS